



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/673  
12 juin 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 12 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 12 juin 1999, que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, au sujet des agissements du régime iranien, qui a fait tirer trois missiles sol-sol à longue portée sur le camp de Khaless, où est installée l'organisation Moujahidi Khalq et qui se trouve sur le territoire iraquien (gouvernorat de Diyali). Cette agression vient s'ajouter à une série d'actes de terrorisme que des agents du régime iranien ont commis en Iraq, le dernier en date remontant au 9 juin 1999, lorsqu'une voiture piégée a explosé, tuant plusieurs Iraquiens ainsi que six membres de l'organisation Moujahidi Khalq. Au vu de ces événements, l'Iraq vous invite à assumer vos responsabilités devant les agressions subies par l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettre datée du 12 juin 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre iraquien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de vous informer que, le 10 juin 1999, à 20 h 46, le régime iranien a fait tirer trois missiles sol-sol à longue portée sur le camp de Khaless, où est installée l'organisation Moujahidi Khalq et qui se trouve sur le territoire iraquien (gouvernorat de Diyali).

Cette agression lâche et perfide vient s'ajouter à une série d'actes de terrorisme criminels que des agents du régime iranien ont commis en Iraq, le dernier en date remontant au 9 juin 1999, lorsqu'une voiture piégée a explosé, tuant plusieurs Iraquiens innocents ainsi que six membres de l'organisation Moujahidi Khalq.

Cette agression témoigne d'une aggravation de la situation qui menace les efforts sincères que déploie l'Iraq pour établir des relations de bon voisinage fondées sur le respect mutuel de la souveraineté. Cet acte n'est pas sans rappeler les agissements peu avisés auxquels se livrait régulièrement le régime iranien il y a 19 ans et qui ont eu pour effet de faire éclater la guerre entre les deux pays. Par ailleurs, il fait apparaître les mensonges de Téhéran, qui fait semblant d'aspirer au dialogue et à la paix avec l'Iraq. Or, le régime iranien préfère recourir à l'agression plutôt que de donner suite aux initiatives amicales de l'Iraq visant à établir des relations de bon voisinage entre les deux pays voisins et leurs peuples.

Ce nouvel acte d'agression iranien remet gravement en cause la position du Conseil de sécurité, qui, d'après ses résolutions, est censé sauvegarder la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il met également en évidence l'attitude du Conseil, qui cherche à priver l'Iraq de tout moyen de défense qui lui permettrait de préserver sa sécurité et sa souveraineté contre les agresseurs qui le menacent. L'Iraq invite donc l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter des obligations que lui imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, faute de quoi on considérera qu'elle n'a pas respecté ses engagements.

Je vous invite à assumer vos responsabilités en condamnant l'agression iranienne, puis en faisant pression sur l'Iran pour qu'il cesse d'agresser l'Iraq et respecte les règles de bon voisinage et les principes du droit international.

Je tiens à vous réaffirmer que l'Iraq, malgré l'embargo inique et les zones d'exclusion aérienne imposées illégalement dans le nord et le sud du pays, se réserve le droit d'utiliser ses moyens de défense sur l'ensemble de son territoire, y compris l'espace aérien, pour protéger sa souveraineté et sa sécurité contre toute violation ou agression. L'Iraq se réserve également le droit légitime de demander réparation pour l'ensemble des préjudices qu'il a subis du fait de l'agression brutale susmentionnée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Saïd AL-SAHAF

-----